ART. 56 OCTIES N° CF183

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

AMENDEMENT

N º CF183

présenté par

M. Ahamada, M. Laqhila, Mme Hai, Mme Lazaar, M. Raphan, M. Anato, M. Testé, Mme Michel, Mme Dominique David, Mme Osson, Mme Park, Mme Gaillot, M. Baichère, M. Lescure, M. Cesarini, Mme Maillart-Méhaignerie, Mme Charrière, Mme Le Meur, Mme Françoise Dumas, Mme Khedher, Mme Rilhac, Mme Racon-Bouzon, M. Cédric Roussel, Mme Zannier, M. Laabid, Mme Lenne et Mme Hérin

ARTICLE 56 OCTIES

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.